

Motion relative à l'utilisation du glyphosate

En présence de 31 membres élus, 16 membres excusés, 7 membres absents

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session ordinaire, 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans (45), sous la présidence de Monsieur Philippe NOYAU le 29 novembre 2019,

Siège Social

13 av. des Droits de l'Homme
45921 ORLÉANS cedex 9
Tél. : 02 38 71 91 10
Fax : 02 38 71 91 12
Email : accueil@centre.chambagri.fr

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant que la France s'est engagée à se passer du glyphosate à partir du 1er janvier 2021 pour ses principaux usages, et du 1er janvier 2023 pour l'ensemble de ses utilisations,

Considérant que le rapport de la mission parlementaire sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate :

- Réclame à l'Etat de préciser rapidement les cultures qui bénéficieront d'une dérogation d'utilisation en 2021.
- Juge inconscient d'attendre le 31 décembre 2020 pour savoir quelles situations culturales devront obligatoirement cesser d'utiliser l'herbicide le 1er janvier 2021.
- Demande que l'Institut National de la Recherche Agronomique et les instituts techniques agricoles précisent, au plus tard en juin prochain, les situations qui ne pourront supporter un arrêt du glyphosate le 1er janvier 2021 sans menacer la survie de l'exploitation.
- Estime que la suppression de cet herbicide alourdirait les charges des exploitations entre 50 et 150 euros l'hectare et générerait un surcroît d'émission de CO2 engendré par le désherbage mécanique.
- Rappelle l'absence d'alternative efficace court terme à l'utilisation du glyphosate.

Demande à l'Etat de reporter son engagement de sortie du glyphosate ou à défaut de construire un calendrier de sortie efficient aux regards des enjeux du changement climatique, des connaissances agronomiques et des contraintes économiques,

Demande des soutiens techniques et financiers nouveaux pour les agriculteurs s'engageant dans la sortie du glyphosate.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibéré à Orléans le 29 novembre 2019

Le Président,
Philippe NOYAU

